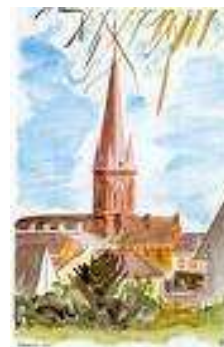


YERVILLE le 25-26-27 juin 2010

Challenge



National



Tennis de table

dossier d'inscription



SOMMAIRE

<i>Mot de la présidente ASCEE76</i>	3
<i>Présentation de Yerville en Seine-Maritime</i>	4 à 7
<i>Les accès.</i>	.8
<i>Hébergement et installations sportives</i>	9
<i>Règlement du challenge</i>	10 à 16
<i>Programme de votre séjour..</i>	17
<i>Programme des activités annexes..</i>	18
<i>Comité d'organisation.</i>	19
<i>Fiche d'inscription hébergement-restauration</i>	20 et 21
<i>Fiche d'inscription épreuves</i>	22
<i>Fiche d'inscription récapitulative</i>	23
<i>Sécurité Routière</i>	24
<i>Développement durable</i>	25

MOT DE LA PRESIDENTE DE L'ASCEE 76

- Un doigt de SPORTIVITE,
- un doigt de CULTURE GENERALE,
- trois doigts de BONNE HUMEUR

et voilà le tour est joué : vous venez de concocter un cocktail détonnant pour passer un superbe WEEK END à YERVILLE dans le cadre de notre CHALLENGE NATIONAL DE TENNIS DE TABLE EN JUIN 2009.

Ce week end sera basé, outre sur la bonne humeur mais aussi sur la participation active des membres des diverses ASCEE nationales présentes.

L'équipe organisatrice va vous faire participer à plusieurs tableaux mixtes, toutes séries , simple et double, bien sûr aussi le **CHALLENGE CAUX - PING** qui sera attribué au troisième meilleur département ascéiste.

Nous n'oublions pas les accompagnateurs qui pourront se retrouver autour d' activités manuelles, culturelles, ou d'une randonnée pédestre.

Bien entendu vous trouverez, dans le dossier soigneusement préparé, toutes les réponses aux questions que vous pourriez vous poser :

- C'est où ?
- Comment ça se passe ?
- Qu'est ce qu'on mange ?
- Est-ce qu'on va guincher le soir ?
- Est-ce qu'on peut coucher ?(liste des hôtels ou campings bien sûr)

Voilà, feuillotez ce dossier, faites de la pub autour de vous et inscrivez vous vite afin que mes collègues puissent préparer les activités sans attendre le dernier moment.

Avec toutes mes amitiés,

Josée ROY.

PRESENTATION DE YERVILLE ET DE SON ENVIRONNEMENT

IV. PRESENTATION DE LA SEINE-MARITIME

YERVILLE



Le bonheur en Normandie :

La Seine Maritime à été gâtée par la nature : campagne, vaste forêts, falaises.....un climat tempéré océanique : jamais très froid ni très chaud !!!

Au nord ouest du bassin parisien entre Seine et Manche, le pays de caux est bordé par la côte d'albâtre au nord – ouest et la vallée de la Seine au sud .Le pays de caux est la plus grande surface du département dans le triangle ROUEN-LE HAVRE- DIEPPE et presque son centre :

YERVILLE

Petit village de 2170 habitants, 210 habitants au km² , altitude 164 mètres .

Aimé JACQUET y est venu dédicacé son livre en 1999 « MA VIE POUR UNE ETOILE »
Il n'y a aucun homonyme de la ville en France.

Très bien situé pour rayonné dans notre belle Seine-Maritime un parcours étonnant vous attends , diversité, richesse méconnue de notre 76, venez le découvrir en notre compagnie à l'occasion de ce challenge et pourquoi ne pas prévoir quelques jours de plus !!

DES VILLES : *tout d'abord* vous êtes peut être déjà passé par ROUEN :le gros horloge, la cathédrale la ville aux cent clochers et ses vieux quartiers et sa célèbre faïence datant de 1542



LE HAVRE patrimoine mondial de l'UNESCO avec son architecture Perret, le pont de Normandie, le port et les paquebots...

DIEPPE son château et son musée de l'ivoire , capitale aussi du cerf volant, sa cité de la mer .



FECAMP et son palais de la bénédictine et sa célèbre liqueur aux 20 plantes et épices, le musée des terres – neuvas.....



DES CHATEAUX: à IMBLEVILLE le château de la couture , BOSMELET ,GALLEVILLE,MESNIL GEOFFROY à Ermenouville où le château de CLERES et son parc zoologique



DES JOLIS VILLAGES: VARENGEVILLE, VEULES LES ROSES avec son plus petit fleuve de France 1194 m et ses maisons normandes, AUTRETOT un des plus beaux villages de France avec 4 étoileset si vous préférez les balades culturelles avec

NOS PEINTRES : MONET et sa maison à Giverny, POUSSIN, BOUDIN, MILLET, BRAQUE, DUFY et le musée Malraux au Havre.....riche également avec.....



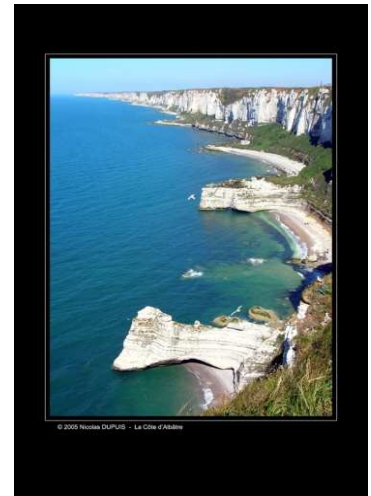
NOS ECRIVAINS: MAUPASSANT, FLAUBERT avec Mme Bovary à Ry et son musée des automates mettant en scène les héros de son roman, Victor HUGO attaché à Villequier , PROUST, GIDE et sa tombe à Cuverville , le Clos Lupin de Maurice LEBLANC à Etretat et son musée , la maison CORNEILLE à Rouen , ROSTANT à Tancarville et son pont.....

L'HISTOIRE : Industrielle à NOTRE DAME DE BONDEVILLE et sa corderie Valois où à ARDOUVAL au Val Ygot avec sa base de lancement de V1 si vous préférez les bords de Seine avec CAUDEBEC EN CAUX ses vieux quartiers et son musée de la marine qui retrace l'histoire du mascaretnotre département peut aussi vous faire découvrir sa

ROUTE DES ABBAYES : SAINT WANDRILLE et ses moines copistes, JUMIEGES, SAINT GEORGES DE BOSCHERVILLE, LE CHENE D'ALLOUVILLE BELLEFOSSE près Yvetot haut de 18 m et contenant deux chapellesvous ne pouvez repartir sans avoir parcouru les petites



ROUTES DES COLOMBIERS CAUCHOIS et la *ROUTE DES MOULINS* en longeant la Durdent , la Saane , la Scie et vous diriger vers le site incontournable des



FALAISES D'ETRETAT classées grand site national, ses deux arches, l'aiguille de belval haute de 70m , le musée Nungesser et Colli , sa chapelle , ses petites ruelles, ses maisons normandes et tout en parcourant le GR 21 : ses panoramas grandioses; Bien sur, tout cela vous a donné une petite faim alors allez vous restaurer de nos bons.....

PRODUITS DU TERROIR :BOUDIN de Saint romain, le HOMARD de Saint valery en caux, le HARENG et la COQUILLE SAINT JACQUES de Dieppe , la SOLE et les différents poissons de nos marchés aux poissons de la côte d'albâtre , les fromages , glace et CHOCOLATS AU LAIT DE CHEVRE du valaine à Etretat , les VERGERS des boucles de la seine et bien sûr le petit COEUR de Neufchatel, la crème, la confiture de lait, vous arroserez le tout d'un bon CIDRE fermier et finirez par une liqueur de BENEDICTINE (avec modération) !!!!

Pour les sportifs où toute la famille :

LES PARCS DE LOISIRS :la BASE DE LOISIRS de Mesnil Jumièges, LE LAC DE CANIEL près de Cany barville, et le PARC DU BOCASSE , le PARC DES ROCHES à Etretat



le VELORAIL des Loges ou plus nature avec le PARC DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE où tous vous accueilleront dans la bonne humeur

si après tout cela , vous n'aimez pas notre département !!!!!

vous voyez je vous l'avais bien dit, un week end ne suffira pas !!!!!

LES ACCES

YERVILLE



Venant de Paris: L'autoroute de normandie A13 qui va jusqu'à Caen en passant par Rouen puis suivre nos infos «venant de Rouen»

Venant de Dieppe: N27-N29 direction Le Havre-Tôtes-St Saens-Yerville 41 km - 34minutes

Venant de Rouen:A150 direction Fécamp-Le Havre-Dieppe puis A151 direction Amiens puis sortie 9 Saint Valéry et enfin direction N29 Amiens-Yerville

Venant de Caen ou du Havre:A13 direction Le Havre -Pont De Normandie:
Puis A29 direction Dieppe-Amiens-Calais puis A151-Rouen
prendre sortie 9 Saint Valéry en Caux puis direction N29 Dieppe-Abbeville-Amiens-Yerville.

Venant du Havre :67 km

Venant de Caen :138 km

Venant de Paris :171 km

Adresse: Rue Notre Dame de Pontmain
76760 Yerville

Tél : 02 35 96 00 46

Fax : 02 35 95 61 61



HEBERGEMENT ET INSTALLATIONS SPORTIVES DIRIGE PAR : LAURENT DUHAMEL, CELEBRE ARBITRE DE FOOT.

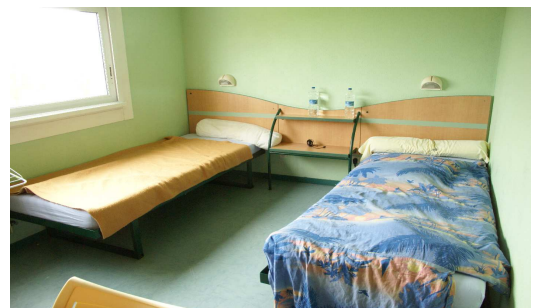
«Centre Régional Jeunesse et Sports»:



Salle de sport recevant les 20 tables:



24 chambres de 2-3-4 personnes(88 couchages) :



Salle de restauration et cafétéria :

REGLEMENT DU CHALLENGE

Article 1:

Placé sous l'égide de la Fédération Nationale des Associations Sportives Culturelles et d'Entraide de l'Équipement au Ministère de l'Écologie, de l'Énergie du Développement Durable et de la Mer, le challenge de tennis de table se déroulera le 25-26-27 juin 2010 à YERVILLE en Seine-Maritime.

Article 2: Inscription au challenge

Aucun droit n'est dû au titre de l'inscription au challenge

Article 3: Participants autorisés

Sont admis à participer les adhérents des associations affiliées à la FNASCEE, à savoir :

- les adhérents employés dans les services, les établissements publics ou les écoles du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM) ;
- les agents adhérents de l'ASCEE travaillant dans une direction départementale des territoires (et de la mer) ;
- les agents du MEEDDM adhérents de l'ASCEE employés dans une autre direction départementale interministérielle ;
- les agents du MEEDDM adhérents de l'ASCEE en position de détachement ou de mise à disposition ;
- les adhérents ayant appartenu à l'ex ministère de l'Équipement ;
- le conjoint ou le concubin déclaré ou compagnon pacsé et leurs descendants directs jusqu'à 25 ans non révolus ;
- les retraités adhérents de l'ex ministère de l'Équipement, du MEEDM et du MAAP qui ont travaillé dans les DDEA et qui ont été durant leur activité ;
- les enfants d'un agent adhérent du MEEDDM ou qui travaille dans un service ou un établissement public du MEEDDM ou dans une DDT(M) sans limitation d'âge (à partir de 25 ans, ils doivent avoir leur carte d'adhésion individuelle et présenter la carte du parent adhérent *;
- les adhérents extérieurs (personnes qui n'ont jamais été dans un cas cité ci-dessus) peuvent être autorisés à participer dans la limite du nombre indiqué à l'article 15.

Ces deux conditions ne sont pas cumulatives.

Peuvent également participer des équipes partenaires invitées par l'ASCEE organisatrice. Elles ne peuvent recevoir le trophée et l'assiette de la FNASCEE.

** Pour les descendants, lorsqu'ils atteignent l'âge de 25 ans, ils doivent être titulaires d'une carte d'adhérent individuelle et présenter celle du parent employé dans notre ministère sur laquelle figurent ses nom et prénoms* On entend par extérieur toute personne n'ayant jamais travaillé au MEDDM ou à l'ex ministère de l'Équipement*

Article 4 : Responsabilité des présidents

Tous les participants à un challenge sont placés sous la responsabilité du président de l'association d'appartenance. Tout manquement ou fausse déclaration concernant l'inscription est passible de sanctions définies par la commission de discipline fédérale.

Article 5 : Obligation des participants

Les participants et accompagnateurs ont une tenue correcte en tous lieux et en toutes circonstances (épreuves, repas, spectacles, allocutions, distribution des récompenses, etc.) pendant toute la durée de la manifestation. En cas de détérioration de matériels, les frais sont à la charge des auteurs ou de l'association qu'ils représentent.

Article 6 : Comité d'organisation

Un comité d'organisation est mis en place durant toute la durée du challenge. Il a pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement des concours. Ce comité est en droit de s'opposer à la participation d'un concurrent présentant un matériel qu'il jugerait déficient ou dangereux ou s'il ne répond pas aux exigences du contrôle.

Il est constitué :

- du vice-président sport de l'association organisatrice,
- du responsable de l'activité concernée de l'association organisatrice,
- du délégué régional ou de son suppléant,
- du membre du comité directeur de la fédération,
- du représentant de la commission permanente des sports. Celui-ci ne prend aucune décision en cas de problème. Son rôle se limite à informer et à conseiller le comité.

Le comité d'organisation peut, pour faciliter sa prise de décision, s'adjoindre toute personne qu'il juge utile, un des arbitres, par exemple.

Les litiges sont examinés et tranchés par le comité d'organisation. Le membre du comité directeur fédéral à voix prépondérante. Dans le cas où l'association organisatrice est concernée par un litige, le délégué régional et le membre du comité directeur de la fédération prennent seuls la décision.

Les décisions de ce comité sont sans appel.

Article 7 : Contrôle des engagements

a) – à l'inscription

Chaque association participante fournit à l'organisateur la fiche récapitulative des inscrits dûment remplie, datée et signée par le président d'appartenance qui doit comporter les mentions suivantes :

- l'identité et la filiation du participant
- le numéro de la carte d'adhérent ASCEE
- la date du certificat médical ou de la licence de la fédération de tutelle concernée.

Elle joindra :

- l'original ou la copie du certificat médical portant la mention de non contre indication à la pratique sportive datée de moins d'un an à la date du challenge
 - ou de la licence de la fédération sportive de tutelle
 - ou copie de la date de la carte d'adhérent portant le cachet du médecin daté et signée
- la copie de la carte d'adhérent ASCEE

Une personne ne figurant pas sur la liste transmise par son président à l'organisateur ne pourra prendre part au challenge, de quelque manière que se soit.

b) - au moment du challenge

Le contrôle de la liste nominative est effectué par le membre de la commission permanente des sports assisté du représentant fédéral qui s'assure que l'identité des participants d'une association corresponde à la liste signée par le président de cette dernière.

Chaque participant doit présenter :

- la carte d'adhérent à son ASCEE (uniquement sur le support fourni par la FNASCEE) à jour signée avec la photo apposée
- une pièce d'identité, dans le cas où la photo n'est pas apposée
- en plus pour l'enfant d'agent : la carte de son parent adhérent et sa carte individuelle d'adhésion et l'autorisation parentale s'il est mineur non accompagné d'au moins l'un de ses parents.
- Les équipes affiliées à la fédération française du sport en entreprise (FFSE) participant au challenge « Partenaire » fournissent un justificatif d'appartenance à l'entreprise et une pièce d'identité.

Article 8: Pénalités et sanctions

Pour les cas de discipline sportive qu'il aurait à examiner, le comité d'organisation peut sanctionner une équipe dont le comportement antisportif le nécessite. En cas d'incidents graves, il peut exclure du challenge l'équipe fautive. Les sanctions immédiates prises par le comité d'organisation ne préjugent pas des sanctions qui pourraient être prises ultérieurement par la FNASCEE (commission de discipline).

Article 9 : Assurances

La FNASCEE est titulaire d'un contrat « Responsabilité Civile » couvrant tous les sinistres pouvant survenir à l'occasion de la manifestation et dont la responsabilité pourrait lui être imputée. L'association organisatrice est assurée en responsabilité civile par le contrat fédéral pour l'organisation de la manifestation.

Les participants sont couverts en « individuel accident » dans la limite des garanties prévues par le contrat. Ces garanties sont liées automatiquement à la carte d'adhérent de l'ASCEE.

La FNASCEE et l'ASCEE organisatrice déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objets personnels.

Le contrat ne couvre pas les biens appartenant ou confiés à l'adhérent, y compris ceux utilisés pour la compétition.

Tout sinistre susceptible d'engager la responsabilité de l'association organisatrice doit faire l'objet de la part de la (ou des) victime(s) ou à défaut de son association d'appartenance, et avant leur départ du lieu du challenge, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de ladite association.

Toute déclaration de sinistre est obligatoirement remplie par la victime, signée du président de son association et revêtue du cachet de l'association. Elle est envoyée à l'assurance de la FNASCEE selon les modalités précisées par l'assureur et figurant sur le site de la FNASCEE.

Article 10: Droit à l'image

Chaque participant à une organisation fédérale accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'évènement sous forme de photos, vidéos, films télévisés, reportages radio, et tout autre moyen existant ou non encore existant, et de les utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier.

Toute prise de vues ou de son, toute photographie, toute reproduction, totale ou partielle par un participant ne devra être destinée qu'à un usage privé. Toute publication de ce type de document devra faire l'objet d'une autorisation préalable écrite de la FNASCEE.

Tout participant à un challenge qui ne souhaite pas que son image soit exploitée par l'organisateur doit le mentionner au moment de son inscription. Toutefois, le participant qui sera sur une photo de foule prise dans un endroit public ne pourra refuser la publication de la dite photo.

Article 11 : Soins – hospitalisation

En cas de blessure ou d'accident, les participants à ce challenge autorisent l'organisateur à prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de leur intégrité physique en permettant leur hospitalisation ou en recourant à des soins donnés par des professionnels de santé.

Article 12 : Désistement

Toute annulation devra se faire au plus tard au 1er mai; Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 13 : Cas de force majeure

En cas de force majeure mettant en danger la sécurité des participants, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement ou d'annuler la manifestation après avis du représentant du comité directeur fédéral.

Article 14 : Règlement de la fédération de tutelle de tennis de table

Les épreuves se déroulent suivant les règlements en vigueur de la fédération française de tutelle de tennis de table sauf disposition particulières prévues au présent règlement. De plus, pour rester dans l'esprit des rencontres de la FNASCEE, toute dérogation devra avoir l'aval du vice-président chargé des sports et du responsable de la commission permanente des sports.

Article 15 : Définition des épreuves:

Epreuve 1 : individuelle « toutes catégories » ouverte à tous les participants, dames ou hommes .Les participants sont répartis en poules de classement (quatre à six joueurs par poule suivant le nombre d'engagés) comprenant chacune une tête de série (joueur classé). En cas de joueurs de même classement, l'attribution de la tête de série sera tirée au sort. Chaque participant aura plusieurs matchs à jouer. Les deux premiers de chaque poule sont automatiquement inscrits au tableau final qui se jouera par élimination directe. Aucun extérieur n'est autorisé à participer

Epreuve 2 : individuelle « catégorie dame »cette catégorie ne sera ouverte que si elle regroupe au moins seize inscrits. Les poules qualificatives seront composées de trois ou quatre joueuses, avec tête de série. Le déroulement des rencontres sera identique à celui de l'épreuve 1. Aucun extérieur n'est autorisé à participer

Epreuve 3 : par équipe de trois composées indifféremment de dames ou d'hommes. Les équipes seront formées de trois joueurs ou joueuses. Pour une même équipe représentant une association, des joueurs différents peuvent être désignés à chaque nouveau match. Les adhérents extérieurs peuvent être autorisés à participer dans la limite de 1 par équipe (le tiers des participants)

Epreuve 4 : par équipe de double : mixte ou non. Elle se déroulera par éliminations directes .Le nombre de têtes de séries sera respectivement de quatre ou huit pour un tableau de trente deux ou soixante quatre.

Les adhérents extérieurs peuvent être autorisés à participer dans la limite d'un tiers (soit un extérieur) ou 50% de l'équipe si l'ASCEE est inscrite en championnat officiel (soit 2 joueurs). Les deux conditions ne sont pas cumulatives.

Article 16 : Mineurs

Les minimes (à partir de treize ans à la date du challenge) ne peuvent s'inscrire au tournoi qu'avec accord parental écrit remis au comité d'organisation qui contrôle les pièces.

Article 17 : Déroulement des épreuves

Epreuve 1 et 2 :Les matchs de classement se joueront en deux sets gagnants .Suivant l'avancement du challenge , les demi-finales se joueront en deux ou trois sets gagnants. Les finales se joueront en trois sets gagnants . Les points seront décomptés comme suit:victoire 2 points ; défaite 1 point ; pénalité 0 point.

Epreuve 3 : Cette épreuve se jouera par élimination directe. Les rencontres se disputeront en dix parties (neuf simples et un double) selon la formule « championnat de france » à trois joueurs. Elles seront arrêtées lorsque l'une des deux équipes aura remporté six parties. Les parties se joueront en deux sets gagnants . En cas d'égalité, les équipes seront départagées au nombre de sets gagnés.

Epreuve 4 : Jusqu'au demi-finales incluses, les parties se joueront en deux sets gagnants. La finale se jouera en trois sets gagnants.

Article 18 : Classements

A l'issue des épreuves, deux types de classements sont établis.

D'une part, quatre classements particuliers (individuels ou par équipes) pour les quatre épreuves définies ci-dessus et d'autre part, un classement par ASCEE établi à partir des meilleurs classements réussis par le représentant de ces associations dans chacune des quatre épreuves. Ce classement sera établi de la façon suivante : un point pour le gagnant, deux pour le finaliste, trois pour les demi-finalistes, quatre pour les quarts de finalistes etc.

Gagnant	1point
Finaliste	2points
1/2 Finaliste	3points
1/4 Finaliste	4points
1/8 Finaliste	5points
Etc.....	6points

+ 1 point par place occupée dans différentes épreuves hors tableau final

Si l'un des participants ne s'est pas qualifié pour le tableau final il comptera un point supplémentaire par place occupée. L'association gagnant le challenge sera donc celle qui

totalisera le moins de points dans les quatre épreuves. En cas d'égalité, l'association gagnante sera celle qui est la mieux classée par équipe.

Article 19 : Récompenses

- Trophée fédéral : ce trophée est obligatoirement attribué à la première équipe ASCEE. Il est remis par le représentant fédéral,
- Trophée du ministre : ce trophée est obligatoirement attribué à la deuxième équipe ASCEE. Il est remis par le représentant de l'administration
- Trophée de l'ASCEE ayant le plus grand nombre de sportifs plus représentée, il est remis par le représentant de la commission permanente des sports. En cas d'égalité, c'est l'ASCEE la plus éloignée qui l'emporte
- Trophée Caux-ping: Ce trophée est attribué à la troisième équipe ASCEE
- Trophée partenaire: Ce trophée est obligatoirement attribué à la première équipe partenaire

En aucun cas, une équipe partenaire ne peut se voir attribuer les trophée fédéraux et coupe du ministre, ceux-ci étant destinés aux équipes fédérales légitimement qualifiées.

Les quatre premiers de chaque épreuves seront récompensés

RECOMPENSE : 1er classement « individuel ou par équipe »

épreuve 1 : « individuelle toutes catégories-tous participants »

épreuve 2: « individuelle dame »

épreuve 3 : « par équipe de trois - mixte ou non »

épreuve 4: « par équipe de double - mixte ou non »

2ème classement :

par association « meilleur classement dans les quatre épreuves réunies »

ASCEE

1er ASCEE trophée fédéral

2ème ASCEE trophée du ministre

3ème ASCEE trophée caux – ping ASCEE 76

4 ème ASCEE trophée régional

Partenaire : « meilleur classement dans les quatre épreuves réunies »

1er trophée partenaire

2ème trophée conseil général

3ème trophée partenaire GMF

4ème trophée partenaire

Article 20 :

Il n'y aura pas d'interruption entre 12H et 14H. Une buvette fonctionnera sur place et un plateau repas sportif sera servi le midi .

Article 21:

Tout joueur perdant sera tenu d'arbitrer le match suivant.

Article 22 :

Il est interdit de fumer et de coller des affiches sur les murs dans la salle de sport (une table sera prévue à cet effet près du hall).

Article 23 : Acceptation du règlement

Par le seul fait de son inscription, tout participant au challenge adhère sans restriction aux dispositions générales et au présent règlement et accepte toutes les décisions des organisateurs pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés. Chaque responsable d'association s'engage à le diffuser à l'ensemble des participants.

Article 24 :

Les spectateurs ne sont pas autorisés à pénétrer dans les aires de jeux.

Article 25 :

Après trois appels, tout participant absent sera mis hors compétition. A tous niveaux, les joueurs devront obligatoirement utiliser la table qui leur sera affectée par le juge arbitre. Les balles seront fournies par les organisateurs. A l'issue du match, le joueur perdant est tenu de ramener le résultat ainsi que la balle à la table d'arbitrage.

Article 26 :

A leur arrivée les joueurs doivent se présenter à la table d'arbitrage avant de participer aux différentes épreuves.

Article 27 :

Les réclamations éventuelles (concernant la composition d'une équipe, la qualification d'un ou plusieurs participants etc.) sont immédiatement formulées auprès du comité d'organisation, avant le début du match. Elles sont verbales ou écrites.

Les réclamations concernant des litiges survenus pendant le déroulement d'un match devront être immédiatement formulées à la fin de ce dernier par écrit auprès du comité d'organisation, dans ce cas, le délai de dépôt n'excédera pas un quart d'heure.

Article 28 :

Le déroulement du challenge peut être modifié en fonction du nombre de joueurs

PROGRAMME DE VOTRE SEJOUR

vendredi 25 juin

Après midi : Arrivée des participants à partir de 17h -accueil au Centre Régional Jeunesse et Sports

Soirée : Distribution des numéros d'inscription dans le ou les différentes épreuves

Présentation des équipes et des épreuves :toutes catégories, dames, par équipes de 2 ou3 mixtes ou non, par équipes de double

20h-Verre de l'amitié - Repas sur place pris en commun et soirée animée

samedi 26 juin

Matin:

8h00 :accueil avec petit déjeuner

9h00: début des épreuves de tennis de table

9h30: début de la randonnée pédestre et des activités créatives

Midi :

12h00 à 13h30 :plateau- repas spécial sportif pris au centre

14h00 : début de la visite culturelle et des activités créatives

Fin après-midi :

18h30 : remise des prix du challenge « tennis de table » et des différentes récompenses avec pot de l'amitié et « surprise possible »

Soirée :

20h30:repas de clôture »buffet froid » : joueurs , accompagnateurs et bénévoles au centre CRJS avec soirée dansante

dimanche 27 juin

*Matin:*Petit déjeuner à partir de 8h00 pris en commun puis départ du site pour les participants dans leurs départements respectifs

PROGRAMME DES ACTIVITES ANNEXES

RANDONNEE PEDESTRE SAMEDI MATIN:

Rendez vous à l'accueil du CRDJS à 9h15 pour un départ à 9h30 :
boucle de 15 kilomètres avec questionnaire régional, dans les environs de Yerville

VISITE CULTURELLE SAMEDI APRES MIDI:

Rendez vous à 14h à l'accueil du CRDJS pour la visite guidée d'un château et de son parc ainsi que de la découverte d'un village normand au travers de son patrimoine et du lin

ACTIVITES MANUELLES TOUTE LA JOURNEE :

Maquillage pour enfants , dessin , jeux de société etcpour les enfants encadrés par un animateur ayant le bafa.

Pour les adultes, initiation à différentes activités créatives.

ACTIVITES CULTURELLES TOUTE LA JOURNEE:

Pour les adultes jeux « qui veut gagner des millions » , trivial poursuit sur la normandie etc....

Animation sécurité routière et exposition développement durable sur toute la journée

COMITE D'ORGANISATION

Les responsables d'activités sont à votre disposition pour tous renseignements :

PRESIDENTE ASCEE 76	Josée PALIN 06,11,36,20,25,
VICE PRÉSIDENTE SPORTS TRESORIERE ASCEE 76	Patricia FARGE
SECRETAIRES ASCEE 76 RESPONSABLE ACTIVITES MANUELLES	Michèle ETRILLARD Gaelle GIL
RESPONSABLE SECURITE ROUTIERE	Christian DUREL
RESPONSABLE COMMUNICATION ET DE LA VISITE CULTURELLE	Nicole LOUVET
RESPONSABLE INFORMATIQUE	Christian LEFRANCOIS
RESPONSABLE DES BENEVOLES	Hervé GUERARD
RESPONSABLE RANDONNEE PEDESTRE	Christian LOUVET
RESPONSABLE ARBITRAGE et TOURNOI	Sylvain LOUVET
PERMANENTE	Pascale HACHIN

FICHE INSCRIPTION HEBERGEMENT-RESTAURATION

Une seule fiche d'inscription par adhérent :

<u>ADHERENT ASCEE</u> N° n'oubliez pas de vous munir de votre original de carte d'adhérent car elle vous sera demandée à votre arrivée)	N° CARTE :
NOM – PRENOM :	
DATE DE NAISSANCE :	
SEXE :	
ADRESSE PERSONNELLE COMPLETE :	
TELEPHONE :	EMAIL :
<u>AYANTS DROITS</u> (époux-épouse-concubin-concubine-enfant majeur ou non de l'agent)	
NOM – PRENOM :	
DATE DE NAISSANCE :	
SEXE :	
NOM – PRENOM :	
DATE DE NAISSANCE :	
SEXE :	
NOM – PRENOM :	
DATE DE NAISSANCE :	
SEXE :	
NOM – PRENOM :	
DATE DE NAISSANCE :	
SEXE :	

Nom et prénom de votre correspondant ASCEE	
Son Téléphone : Son email : Son Service :	
Mode de transport pour rejoindre YERVILLE :	
AVION : arrivée à l'aéroport de :	Jour et heure d'arrivée :
	Jour et heure de retour :
TRAIN : arrivée à la gare de :	Jour et heure d'arrivée :
	Jour et heure de retour :
VOITURE	Jour et heure d'arrivée :
	Jour et heure de départ :

Frais d'inscription - règlement par chèque à l'ordre de **ASCEE 76**

PRESTATIONS vendredi-samedi-dimanche	TARIF e	NOMBRE D'INSCRITS	TOTAL
<u>JOUEURS</u>			
Forfait hébergement +restauration	60 €		
Frais d'organisation	40 €		
Inscription au challenge *	30 €		
<u>TOTAL GENERAL</u>	130 €		
<u>ACCOMPAGNATEURS</u>			
Forfait hébergement +restauration	80 €		
Frais d'organisation	40 €		
Inscription visite culturelle	15 €		
Inscription randonnée pédestre	15 €		
Inscription activité créative	0 €		
TOTAL GENERAL	150 €		

Fait àle.....

Signature

* donner le détail de l'inscription sur la fiche épreuve à joindre

SECURITE ROUTIERE

La Sécurité Routière c'est l'affaire de tous



Depuis 2002, la France a mis en place une politique volontariste pour lutter contre l'insécurité routière. D'après le bilan provisoire de l'année 2007, cela se traduit par une diminution de l'ordre de 2 % de tués sur les routes de l'hexagone.

L'année 2007 est la sixième année consécutive de baisse. Néanmoins, plus de 4600 vies ont été perdues au cours de celle-ci.

Les résultats encourageants sont le fruit d'un travail engagé par l'Etat, les collectivités locales, les associations et les entreprises.

En Seine Maritime, les résultats sont inversés avec une hausse significative du nombre de tués sur les routes de 18 %. Les usagers des deux roues motorisés sont les plus impliqués dans les accidents mortels.

Bien sûr les thèmes récurrents, que sont l'alcool et la vitesse, ne sont pas éloignés des causes identifiées lors des accidents, mais à ceux-ci viennent s'ajouter de plus en plus les fautes de comportement, la non utilisation des dispositifs de sécurité (ceinture, casque, siège auto....) les addictions et le non respect des règles de priorité.

La Sécurité Routière est un enjeu majeur et il faut que chacun de nous y apporte son concours par des gestes simples et le respect de l'autre.

Comme le rappelle le Ministère, Jean Louis BORLOO, « Pour sauver des vies, chacun doit respecter les règles du code de la route en toutes circonstances »

DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est une nouvelle façon de penser et d'agir qui doit être économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable.

Mais, la gravité des enjeux écologiques menace de déstabiliser notre économie, de dégrader nos relations sociales et de nuire irréversiblement aux générations futures.

Il nous faut réagir sans plus attendre pour garantir un avenir durable.

Le Grenelle Environnement ouvrira des pistes constructives vers de nouvelles façons de produire, de consommer, de se déplacer, d'innover, d'organiser le territoire, de respecter la nature...

Dans ce contexte, afin qu'une véritable dynamique puisse désormais s'engager, l'État doit montrer l'exemple et intégrer les enjeux du développement durable dans ses politiques publiques comme dans son fonctionnement au quotidien.

Pour ce faire, il convient notamment que les administrations limitent les impacts négatifs sur l'environnement de leurs activités, évoluent vers d'autres modes de fonctionnement et réduisent les gaspillages de toute nature.

Ainsi, chaque administration est amenée à réaliser, qui un plan d'action éco-responsable, qui un plan de déplacement administration, qui des achats durables.

Il s'agit aussi de mobiliser les agents pour un changement de comportements dans leurs gestes quotidiens.

Muriel Houlle- DRDE 76